

Avril 1679. — Mort à Lyon de M^{lle} Charreton de La Terrière, mariée à M. de Bolognino, puîné des comtes de ce nom, d'une ancienne maison de Bologne : « C'étoit, dit le *Mercur galant* de l'époque, une dame tout aimable, jeune, vertueuse et aussi spirituelle que belle. » Elle était fille de M. de la Mothe, de la Maison de La Terrière.

La famille Charreton s'étant éteinte vers 1750, le château de La Terrière passa alors aux de Millière.

Jean-Baptiste de Millière, écuyer, seigneur de La Terrière et autres lieux, demeurant à Lyon, rue de l'Arsenal, était en 1752 capitaine de la compagnie de pennonage de la place Louis-le-Grand et recteur de la confrérie des Pénitents de la Miséricorde de Lyon.

Le 16 mars 1789, M^{me} de Millière, dame de La Terrière, prit part dans les rangs de la noblesse à l'Assemblée générale des trois ordres de la sénéchaussée de Beaujolais qui se tint à Villefranche pour l'élection des députés aux États généraux. Ses filles, M^{lles} Suzanne et Anne de Millière, possédèrent La Terrière jusqu'en ce siècle où elles moururent, la première en 1807, et la seconde en 1811, après avoir disposé l'une et l'autre d'une partie importante de leurs biens en faveur d'œuvres charitables.

Il ne semble pas qu'elles aient été inquiétées à l'époque de la Révolution. On trouve cependant un arrêté de la municipalité de Cercié en date du 15 septembre 1793, ordonnant que les terriers des citoyennes Millière seraient brûlés sur la place publique, à l'issue des vêpres ; ce qui aurait été exécuté au dire des registres de la municipalité.

Le château de La Terrière appartient aujourd'hui à la famille Portier.

Les Charreton de La Terrière avaient pour armoiries : *D'azur au lion d'argent, armé et lampassé de gueules*. Et les de Millière : *D'azur à 3 tiges de millet d'or en pal*.